

**Solution MyPérischool
Contrat de services**

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De souscrire un contrat de services avec la société Waigéo, 19 rue des aubépines, 62620 RUITZ afin d'assurer une gestion des structures périscolaires par l'intermédiaire de la plateforme « MyPérischool ».

Le contrat prend effet à partir de la date de signature et conclut pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les montants annuels s'élèvent à :

- 2 655,00 € HT pour le Contrat de Services ;
- 935,00 € HT pour l'Hébergement ;
- 835,00 € HT pour la Maintenance.

Ces montants sont fermes et ne relèvent pas d'une clause de révision des prix pendant toute la durée du contrat.

Fait à WAZIERS, le 25 JUILLET 2023

Le Maire,
Laurent DESMONS

